



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

Mercredi 21 février 2024 - Palais d'État Iavoloha

Le Conseil des Ministres s'est tenu ce mercredi 21 février 2024 au Palais d'État Iavoloha. Il était présidé par Son Excellence Monsieur Andry RAJOELINA, Président de la République de Madagascar, en présence de Monsieur NTSAY Christian, Premier Ministre Chef du Gouvernement et des Ministres composant le Gouvernement.

I- COMMUNICATION VERBALE

1. Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

La formation professionnelle est l'un des départements stratégiques pour le Capital Humain : premier pilier de la vision du Président de la République dans cette nouvelle mandature.

La ministre responsable a passé en revue les travaux effectués au cours des 30 premiers jours et la poursuite des travaux au cours des 70 jours suivants.

L'objectif posé est d'assurer la possibilité aux jeunes, aux femmes et à toutes les catégories de personnes qui devraient être employées de recevoir une formation professionnelle répondant aux besoins du secteur du travail, afin d'absorber au maximum le chômage.

Pour y parvenir, une partie du programme du ministère consiste, dans un délai de 100 jours, à organiser des formations de masse afin qu'une fois la formation terminée, les bénéficiaires soient capables de travailler immédiatement dans diverses entreprises, ou de créer leur propre entreprise.

Ce programme a déjà commencé, concernant les métiers du web. Le ministère va procéder immédiatement à l'introduction des jeunes ayant suivi la formation et des employeurs pour permettre des recrutements de salariés titulaires du certificat de formation. La formation des jeunes commencée ici à Antananarivo, se poursuivra à Toamasina, et sera étendue dans les autres régions.

La formation sur la production de pavés, cassage de pierres, façonnage et mise en place dans la construction de routes à Ambohidratrimo, Région d'Analamanga et à Faratsiho, Région de Vakinankaratra, a également déjà été lancée. Cela se poursuivra dans les autres régions dans un second temps.

Par ailleurs, le Ministère a passé un accord avec le Syndicat des Industries de Madagascar (SIM) et le Groupement des Entreprises Franches et Partenaires de Madagascar (GEFP) pour adapter les formations dispensées par le Ministère aux besoins des entreprises privées et les entreprises franches qui ont besoin de main d'œuvre compétentes.

A partir de la semaine prochaine, un programme de formation de masse en coupe et couture sera lancé à Toamasina pour les femmes vulnérables. En fin de formation, il leur sera doté du matériel qui leur permettra de travailler immédiatement.

En termes d'infrastructures, sur tout le territoire, toutes les écoles techniques et centres de formation sont délabrés et nécessitent une réhabilitation urgente. Plusieurs de ces travaux de réhabilitation seront réalisés à travers le "tagnamaro", mais il y a également de grands travaux qui doivent faire appel à des partenaires techniques et financiers.

Enfin, l'un des grands projets de réforme à mener par le ministère est la création d'un grand hangar de formation et d'incubation professionnelle, ainsi que le développement de programmes de formation en ligne (MOOC) grâce à l'utilisation des nouvelles technologies de communication.

D'ici 100 jours, 250 000 personnes au total bénéficieront d'une formation professionnelle en présentiel ou en ligne, 1 000 000 seront formés d'ici 12 mois.

2. Ministère de l'environnement et du développement durable

• D'ici 100 jours **reboiser une superficie de 40 000 Ha est l'objectif fixé dans l'ensemble des 23 régions.** Jusqu'à présent, 19 423 Ha, soit 48,56% de l'objectif, ont été reboisés depuis le 26 janvier 2024 ouverture officielle de la campagne de reboisement 2023-2024.

A noter que le Ministère s'est fixé comme objectif de planter des arbres sur une superficie de 75 000 Ha par an.

Un logiciel de suivi a été mise en place avec le Ministère du Développement Numérique pour évaluer l'évolution du reboisement sur le territoire national.

• Le ministère programme également la création **d'un « Arboretum » et d'un « parc botanique » à Ambatobe.** Cela a été approuvé lors du Conseil des Ministres du 24 janvier 2024 en tant que projet présidentiel.

100 jours sont nécessaires pour clôturer et protéger le site, créer le plan d'aménagement paysager et déterminer le choix des plantes. La durée de l'ensemble des travaux sera de deux ans.

En 100 jours, l'objectif est de rénover une superficie de 1 ha et de planter 500 nouveaux arbres.

- Le ministère installera également la « **Vitrine de la biodiversité de Madagascar** » au **Palais d'État Iavoloha**. On y trouvera une « serre à papillons », une pépinière géante pour les espèces endémiques à Madagascar comme le *ravinala*, le baobab, divers arbres précieux, ainsi qu'un « orchidarium » et un « palmarium » ; il y aura également une reconstitution de lieux uniques à Madagascar tels que les « Tsingy de Bemaraha », « Allée des baobabs ».

Un bassin de rétention d'eau et point d'observation de la vitrine seront installés sur le point culminant du périmètre. La gestion de ce site sera accompagnée des outils technologiques de pointe, par exemple pour l'arrosage ou la gestion des engrais.

MINISTERE DES FORCES ARMEES

Le Conseil des Ministres a approuvé la participation de l'Armée Malagasy à l'exercice maritime CUTLASS EXPRESS 2024, dans le cadre de la coopération militaire entre Madagascar et les Etats-Unis.

Cet exercice naval organisé annuellement a pour but de développer pour chaque pays participant, la capacité tactique de sécurité et de sûreté maritimes, la capacité et les procédures de partage d'information, les capacités des Centres d'Opérations. Les Forces Armées Malagasy à travers la Marine Nationale participent régulièrement à l'exercice dans les différentes zones d'opérations des pays participants tels que Djibouti, le Kenya, la Tanzanie mais aussi Madagascar.

Pour l'édition 2024, un Officier Supérieur de la Marine Nationale a participé à la planification initiale, intermédiaire et finale en 2023. Un atelier sur les femmes, la paix et la sécurité s'est tenu le 12 au 16 février 2024 à Antananarivo. 21 éléments de la Marine Nationale participeront à l'exercice final qui se tiendra à Djibouti et Kenya du 26 février au 08 mars 2024.

Le Conseil des Ministres a approuvé la participation de l'Armée malagasy à l'exercice interarmées et interalliés dénommé "PAPANGUE 2024", qui se déroulera du 08 au 12 avril 2024 à La Réunion, organisé par les Forces Armées françaises dans la Zone Sud de l'Océan Indien (FAZSOI).

L'objectif est d'entraîner les forces armées des États participants, à savoir la France, les Comores, les Seychelles, Maurice, le Botswana et Madagascar, à la conduite d'une opération de contre-insurrection en ouverture de théâtre.

Un détachement composé de quatre-vingt-cinq (85) militaires issus des trois armées malagasy (terre, air et mer) participera à l'exercice.

En préparation dudit exercice, un séminaire de planification des ordres de l'exercice « PAPANGUE 2024 » se tiendra du 19 au 23 février 2024 à la Caserne LAMBERT à Saint-Denis, La Réunion, qui verra la participation de six Officiers des armées.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Le Président de la République de Madagascar a conduit une délégation malagasy au Sommet mondial des Gouvernements du 12 au 14 février 2024, à Dubai, Émirats Arabes Unis et au 37ème Sommet de l'Union africaine, du 14 au 18 février 2024 à Addis-Abeba, Éthiopie. Le compte-rendu de la mission a été présenté par la Ministre des Affaires Étrangères.

Madagascar a été spécialement invité à participer au « Sommet Mondial des Gouvernements » du 12 au 14 février 2024 à Dubaï.

Lors de la séance plénière, le Président de la République a pris la parole pour présenter les priorités de l'Etat Malagasy notamment dans la diversification de son économie, le renforcement de son système de santé et la réforme de son système éducatif.

Par ailleurs, la délégation malagasy conduite par le Président de la République a rencontré les hauts dirigeants des Émirats Arabes Unis :

- SE Cheikh Shakhboot Al Nahyan, Ministre d'État aux Affaires étrangères : a été informé des projets de développement nécessitant des investissements, tels que le projet de mise en place de la Zone Économique Spéciale (ZES) et les projets liés à l'agriculture, au tourisme, à la création d'industries agroalimentaires et l'exploitation minière, et la promotion de projets d'« éco-lodges de luxe » ou d'« éco-resort » à implanter dans les sites touristiques de Madagascar réputés dans le monde entier.

- Son Altesse Cheikh Hamen Bin Zayed Al Nahyan, frère de Son Altesse Mohammed Ben Zayed Al Nahyan (Émir-Abu Dhabi) et directeur des investissements à Abu-Dhabi : l'assistance du gouvernement émirati a été sollicitée, à travers le recours au « Fonds Souverain des Émirats Arabes Unis et ses retombés" pour financer la mise en œuvre des projets de développement énumérés ci-dessus, mais également les projets tels que la protection des 5 000 km de nos côtes, la construction de 10 000 km de routes en 5 ans et le barrage hydroélectrique de Sahofika sur la rivière Onive, d'une capacité de 192 MW extensible à 300 MW.

- M. Mohammed Al Hawi, Secrétaire adjoint au Ministère de l'Investissement des Émirats Arabes Unis : les lignes directrices de la coopération entre les deux pays ont été revues, notamment dans le secteur énergétique (y compris la possibilité de financer la construction de la centrale hydroélectrique de Sahofika), l'agriculture et l'élevage, le tourisme et l'industrie. Le Secrétaire Adjoint a exprimé sa volonté de soutenir la Zone Economique Spéciale (ZES) suivie de la construction d'aéroports, de ports et d'investissements immobiliers, d'hôtels et de « resorts » sur une superficie pouvant aller jusqu'à 10km² à Madagascar. La visite de dignitaires émiratis à Madagascar a également été évoquée.

- Son Altesse Cheikh Ahmed Bin Saeed Al Maktoum, Président et CEO d'Emirates Airline & Group : Ce dernier a exprimé sa volonté d'établir un vol direct reliant les Émirats Arabes Unis et Madagascar.

Un accord de coopération a également été signé entre le ministère des Affaires étrangères des Émirats arabes unis et le ministre malgache des Affaires étrangères portant sur la formation des hauts fonctionnaires de l'État, en plus des projets de formation des jeunes malgaches dans le domaine du *coding* informatique.

Quant à la rencontre avec le Premier Ministre indien, il a été possible de passer en revue les collaborations notamment dans l'industrie agroalimentaire, l'ODOF et l'industrie pharmaceutique.

Il est ressorti lors du voyage à Dubaï que l'ambassade de Madagascar aux Emirats Arabes Unis devait être implantée au plus vite afin d'accélérer ces différents projets dans le cadre de l'accord de coopération entre les deux pays.

Le déplacement de la délégation conduite par le Président de la République s'est poursuivi à Addis-Abeba, en Éthiopie, pour participer à la 37ème édition du sommet de l'Union Africaine.

Madagascar a été particulièrement salué pour ses acquis démocratiques de l'année passée.

Une rencontre a également eu lieu entre le Président de la République et le Premier Ministre mauricien. Cela a permis d'évoquer de nombreux aspects de la coopération entre les deux pays. L'un d'eux est le renforcement des relations commerciales à travers un « roadshow » et la création d'une « shipping line » pour faciliter les échanges entre les îles de l'océan Indien. Il est également important de donner vie à la Zone Économique Spéciale (ZES) entre Maurice et Madagascar, afin que les populations des deux pays puissent en profiter.

La Vice-présidente de la Banque Mondiale a également tenu à rencontrer spécialement le Président de la République pour renforcer la confiance et la coopération entre Madagascar et la Banque mondiale. 26 projets sont actuellement en cours de réalisation avec un porte-feuille d'investissement s'élevant à 4 milliards 130 millions de dollars.

MINISTERE DE JUSTICE

Le Conseil des Ministres a approuvé la demande d'utilisation de 250 postes budgétaires greffiers et de 150 postes magistrats de l'École Nationale de la Magistrature et des Greffes pour 2024. Après cela, le ministère pourra procéder à l'organisation du concours pour entrer au sein de cette École.

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Conseil des Ministres a approuvé la mise en place d'une cellule de coordination, de suivi et d'accompagnement des projets soumis à expropriation.

Il est constaté des retards dans le processus d'expropriation, attribuables notamment à des non respects de délais et à une méconnaissance des attributions et responsabilités de chaque acteur. Ces obstacles compromettent la réalisation des projets d'utilité publique. La Cellule de Coordination regroupera l'ensemble des ministères sectoriels concernés, avec le Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire assumant la responsabilité de la coordination, en raison de son rôle central dans la gestion foncière et la planification territoriale. La mission de cette cellule consistera à faciliter la communication entre les ministères, à garantir le respect des délais, à définir clairement les responsabilités à chaque étape et à résoudre promptement toute problématique éventuelle. Son établissement favorisera une collaboration étroite et une prise de décision éclairée.

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative au chronogramme de mise en œuvre de la refonte de la Loi n°2008-014 du 23 juillet 2008 sur le Domaine Privé de l'Etat, des Collectivités Décentralisées et des personnes morales de droit public.

Une telle refonte s'inscrit dans la même philosophie de réforme basée sur l'actuelle Lettre de Politique Foncière dont la Vision est de mettre en place une gestion foncière concertée et transparente, une planification inclusive de l'usage des espaces, et un accès équitable et sécurisé à la terre pour tous, permettant un développement socio-économique durable porté par la population, ouvert aux investissements, publics et privés, et ancré dans les dynamiques locales. Le processus sera accéléré pour être mis en œuvre dans un délai de trois mois afin de pouvoir garantir davantage la protection des terres publiques. Le projet de loi révisé sera présenté au Conseil des ministres.

Le Conseil des Ministres a approuvé la main levée partielle de l'interdiction de toute cession de terrains des collectivités territoriales décentralisées en ce qui concerne exclusivement les propriétés dites « Amboniandrefana 1-5 » TN°15 150-B et « Amboniandrefana 6-7 » TN°15 154-B, sises à Ambatombolamena, Fokontany d'Amboniandrefana, Commune rurale d'Ambalavao, District d'Antananarivo Atsimondrano, Région Analamanga pour en faire une zone de reboisement de la Primature.

**MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE +
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**

Le Conseil des Ministres a approuvé la désaffectation de la propriété dite « LE HARAS » TN°1592- BA sise à Ambalamanasy, Commune suburbaine de Toamasina II, Région Atsinanana.

Ce terrain mesurant 174ha 09a 90ca a été confié au service vétérinaire des fermes et de l'élevage le 30 mai 1942. Cependant, il a été constaté que ce service n'était pas utilisé selon son affectation par le passé car des squatteurs occupent le terrain depuis de nombreuses années. Ainsi, pour prévenir d'éventuels conflits le Gouvernement doit d'abord procéder à la levée partielle de l'interdiction de céder des terrains à des particuliers, notamment sur ce terrain afin de pouvoir procéder à une opération domaniale massive.

MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION ET DU COMMERCE

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à des procédures de mise en œuvre du programme One District, One Factory.

Le Ministère lancera à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) au niveau de chaque Région pour toucher des entités et des partenaires qui seront chargés de la gestion de chaque unité.

L'entité sélectionné devra s'engager à assurer l'assurance, la maintenance, l'entretien des machines et l'opérationnalisation de l'unité. Les coûts y afférents ainsi que l'installation et l'infrastructure d'accueil de l'unité sont à la charge de l'opérateur. Le Ministère fournira les appuis et orientations stratégiques pour leur fonctionnement.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE + MINISTERE DU TRANSPORT ET DE LA METEOROLOGIE

L'épidémie de choléra se propage actuellement dans les pays de l'est et de la pointe de l'Afrique avec une forte courbe ascendante aux Comores depuis quelques jours. **Le**

Conseil des ministres a donc approuvé la suspension du trafic maritime en provenance des Comores, jusqu'à ce que l'épidémie soit maîtrisée. Cependant, une autorisation spéciale est accordée aux grands navires transportant des marchandises stratégiques telles que le carburant, le gaz, etc. Ces derniers devront impérativement respecter les mesures sanitaires instituées par le Ministère et l'équipage du navire ne sera pas autorisé à débarquer.

Par ailleurs, des mesures sanitaires préventives (traitements chimio-prophylactiques) sont appliquées pour les arrivées aériennes en provenance de tous les pays africains touchés par l'épidémie de choléra, et plus spécifiquement à l'aéroport de Mahajanga.

Son Excellence le Président de la République a donné des directives pour qu'il y ait une communication claire aux passagers de ces vols pour clarifier les conditions sanitaires qui doivent être appliquées.

En parallèle, le ministère a déjà pris les mesures de déploiement des tests et des médicaments pour traiter cette maladie dans toute l'île.

MINISTERE DE LA POPULATION ET DE LA SOLIDARITE

Le Conseil des Ministres a approuvé la célébration de la Journée Internationale des Droits de la Femme le 8 mars 2024 à Toamasina, Région Atsinanana. « *Vehivavy miarina sy miray hina, firenena mandroso* », tel est le thème choisi pour la célébration. Cette année marque le centenaire de la célébration du 8 mars à travers le Monde.

A noter que toutes les célébrations se dérouleront sous le haut patronage de la Première Dame de la République, Mme Mialy RAJOELINA, qui dirigera les différentes activités à Toamasina. Mettre l'accent sur les droits des femmes, autonomiser les femmes en les responsabilisant dans leurs différents domaines d'activité, promouvoir la planification familiale et aider les femmes à agir pour la protection de l'environnement sont les points d'ordre mis à l'honneur pour cette célébration.

MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

Le Conseil des Ministres a approuvé l'affectation d'une partie du terrain de la propriété dite « Nouveau Quartier et Logements Sociaux Ivato Aéroport » TN° 38-183-H, pour la réalisation du projet « Cité des Métiers ». Ceci, afin de mettre en valeur l'artisanat malagasy, la professionnalisation des métiers et la création d'emplois.

MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE LA METEOROLOGIE

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à l'opposition à toute demande d'acquisition, d'affectation et d'occupation de terrains appartenant au domaine public du Ministère des Transports et de la Météorologie.

De nombreux terrains publics font l'objet de demandes non réglementaires alors qu'ils sont utiles au ministère pour la mise en œuvre de ses projets.

Cette opposition est nécessaire pour éviter les litiges fonciers qui retardent la réalisation de projets.

Selon les recommandations du Président de la République, une sensibilisation massive de toutes les agences gouvernementales concernant la gestion du domaine privé de l'Etat sera également programmée.

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à l'inauguration de la plateforme « e-work », un projet de digitalisation d'octroi de permis de travail ou d'autorisation d'emploi des salariés étrangers, le 27 février 2024 à Antananarivo.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des réformes mises en œuvre pour améliorer l'environnement des affaires et des investissements à Madagascar, est financé par l'Union européenne en coopération avec l'EDBM. L'e-work s'inscrit également dans la ligne de la Politique Générale de l'État et du troisième pilier du développement établi par le Président : la bonne gouvernance.

La formation des gestionnaires projet est achevée et les équipements associés sont également prêts. Jusqu'à 3 000 permis devraient être accordés et surveillés par l'EDBM dans le cadre de ce projet.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil des Ministres a approuvé l'accueil par Madagascar de la COP11 - Onzième Conférence des Parties de la Convention de Nairobi, du 10 au 16 juin 2024 à Antananarivo.

Madagascar assure la présidence du bureau de la commission en charge de la « Convention de Nairobi » de 2022 à 2024. A ce titre, accueillir cette importante réunion est l'occasion de mettre en valeur les efforts du Gouvernement en matière de protection et de valorisation des ressources naturelles marines et des zones côtières, ainsi que le renforcement de la politique internationale liée à la gestion des ressources marines et la promotion de l'économie bleue.

Les ambassadeurs et les ministres de l'environnement de nombreux pays tels que l'Afrique du Sud, le Mozambique, la Tanzanie, le Kenya, la Somalie, les Comores, les Seychelles, Maurice et la France (La Réunion) ainsi que leurs partenaires techniques et financiers participeront à cette rencontre. Le Secrétariat de l'Accord de Nairobi et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) est chargé d'organiser la réunion avec le ministère.

Le Président de la République félicite le ministère et encourage particulièrement l'organisation de tels rendez-vous car ils font rayonner Madagascar sur la scène internationale.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA DÉVELOPPEMENT DU PATRIMOINE + MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil des Ministres a approuvé les clés de répartition des revenus du carbone du programme REDD+ dans l'Atiala Atsinanana, pour l'année 2020.

Pour Atiala Atsinanana, le budget de la Banque mondiale est déjà placé dans le "Compte d'affectation Spéciale". La période de mise en œuvre du projet se termine en 2025, la répartition du budget entre les acteurs sera donc accélérée.

La répartition des financements REDD+ est transparente, selon les instructions données par le Président de la République, et un programme d'emploi clair et précis est requis pour tous les départements qui en bénéficieront.

II- ADOPTION DE TEXTES REGLEMENTAIRES

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES + MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

Le Conseil des Ministres a adopté l'avant-projet de loi autorisant la ratification de l'accord de prêt relatif au financement du projet TALAKY BE, conclu le 24 juillet 2023 entre la République de Madagascar et l'Agence Française de Développement (AFD).

25 communes de la région d'Anosy bénéficieront de ce projet à hauteur de 20 millions de dollars qui portera sur la promotion de l'agriculture et de l'environnement.

Ce projet vise à adapter l'agriculture au changement climatique, à améliorer la capacité des familles rurales à gérer durablement les ressources naturelles telles que l'eau, la terre, les forêts et l'environnement, à assurer la sécurité alimentaire des groupes vulnérables et à protéger et restaurer les forêts. Bien entendu, ce projet de loi sera soumis au Parlement pour discussion et adoption.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES + MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Le Conseil des Ministres a adopté l'avant-projet de loi autorisant la ratification de l'Accord de Prêt relatif au financement du « Projet d'autonomisation et de résilience des filles en Afrique de l'Est (P179293) – East Africa Girls' Empowerment and Resilience Program (EAGER) », conclu le 13 octobre 2023 entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement (IDA).

Ce projet, d'une valeur de 180 millions de dollars, vise à augmenter le taux de scolarisation des filles et leurs revenus afin qu'elles puissent être autonomes. Mme Mialy RAJOELINA, Première Dame de la République, a participé aux négociations dans l'obtention de ce financement à travers le projet « Une fille qui apprend une femme qui gagne ». 16 régions où il est constaté que peu de femmes sont actives et ont besoin d'une aide particulière bénéficieront du projet. Ce projet de loi sera également soumis au Parlement pour discussion et approbation.

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES + MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil des Ministres a adopté le décret portant mise en œuvre du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) pour la libération d'emprise dans le cadre des travaux de renforcement et de construction des lignes de transport de 90 kV variant 63 kV de Tana Nord à Tana Sud et de Tana Nord à Ambodivona, du Réseau Interconnecté d'Antananarivo (RIA).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE + MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DE LA GESTION FINANCIERE

Le Conseil des Ministres a adopté le décret venant compléter le décret lf : 63-030 du 16 janvier 1963, modifié et complété par le décret lf : 64-399 du 24 septembre 1964 et lf : 2021-689 du 30 juin 2021 définissant les modalités d'appliquer l'ordonnance lf : 62-023 du 19 septembre 1962 relative à l'expropriation en raison des nécessités à l'intérêt public, et à l'autorisation de l'État par convention avec le propriétaire, dans le cadre de la réhabilitation de la route secondaire RN44 et RNT12A, la route

de troisième catégorie qui y est reliée, la construction d'une station de pesage de véhicules sur la route nationale RN44 dans le cadre du projet « projet d'appui à la connectivité des transports-PACT ». Il s'agit de l'indemnisation des personnes affectées par le projet, qui doivent quitter leur terrain ou leur lieu de résidence.

Le Président de la République a toutefois rappelé que la loi sur les constructions en bordure des routes existantes ne peut être ignorée et doit être suivie de près dans son application.

III- DIVERS

Le Président de la République a souligné l'augmentation de nombre de viols d'enfants et de mineurs à Madagascar.

Rien que pour cette année 2024, 144 cas de viols ont déjà été recensé à travers l'île et des enfants en sont morts. Selon la Ministre de la Justice, environ 4 cas de viols sont signalés chaque jour.

L'Etat Malagasy réaffirme sa volonté de ne pas laisser dans l'impunité les auteurs de ces crimes et insiste que la destruction des vies de ces enfants mineurs est inadmissible et qu'il est juste que les auteurs soient punis en fonction du crime qu'ils ont commis.

IV- NOMINATION AUX HAUTS EMPLOIS DE L'ETAT

GOVERNEMENT

- Adoption du décret portant nomination de **M. RAJAONESY Solotiana David**, Directeur des Etudes à la Primature.
- Adoption du décret portant nomination de **Mme. RAVOLOLONJATOVO Rasoafara Claudine**, Directeur des Archives Nationales auprès de la Primature.
- Adoption du décret portant nomination de **M. NAZMOUL**, Directeur Général auprès du Conseil de Discipline Budgétaire et Financière.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2018-316 du 11 avril 2018 et portant nomination de **M. RAMAHANDRISOA Eric**, Secrétaire Exécutif du Bureau National de Lutte contre la Traite des Etres Humains auprès de la Primature.

MINISTERE DES FORCES ARMEES

Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-1031- du 22 mai 2019 et portant nomination du **Colonel RAKOTONDRABARY Eric Alain Robert**, Directeur de l'Office Militaire des Sports et de la Culture.

MINISTERE DE JUSTICE

Adoption du décret portant nomination de **Mme. VOLAHANITRA Oliva Judith Romancia**, Directeur du Système d'Information et du Suivi-Evaluation au sein des Pôles Anti-corruption.

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-444 du 30 mars 2022 et portant nomination de **Mme. ANDRIAMIARANTSOA Sahaza Niaimboavahy**, Directeur de la Communication auprès du Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire.
- Adoption du décret portant nomination de **M. RAJAONARISON Ihaja Lantotiana**, Directeur des Partenariats et Relation avec les Institutions auprès du Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-778 du 25 mai 2022 et portant nomination de **M. SAID AHAMAD Djaffar**, Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local auprès du Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-2219 du 11 décembre 2019 et portant nomination de **M. RAMANANA Fanomezantsoa Alain**, Directeur Général de l'Institut National de la Décentralisation et du Développement Local.
- Adoption du décret portant nomination du **Mme. ANDRIANASOLO Mahery**, Directeur de l'Observatoire du Foncier auprès du Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire.
- Adoption du décret portant nomination du **Mme. RAKOTONIARY Tsaroana Harizay**, Directeur des Reformes auprès du Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-1032 du 26 août 2020 et portant nomination de **M. RABETAHINA Pascal Pierrot**, Directeur de l'Observatoire de la Décentralisation et du Développement Local auprès du Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-443 du 30 mars 2022 et portant nomination de **M. RALAIZANDRINY Louis Faustin Rivo Harimanantsoa**, Directeur Administratif et Financier auprès du Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2015-1520 du 11 novembre 2015 et portant nomination de **M. RAZAFIARISON Jean Jugus**, Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-519 du 13 avril 2022 et portant nomination de **M. RAKOTOJOELIMARIA Andriamihaja Zo Nirina**, Directeur des Affaires Financières du Ministère de l'Intérieur.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-991 du 06 juillet 2022 et portant nomination de **Mme. RAHAJAVOLOLONIAINA Niritsoa Harinandrasana**, Directeur des Ressources Humaines du Ministère de l'Intérieur.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-1558 du 23 novembre 2022 et portant nomination de **M. RAMAROSANDRATANA Jeannot Olivier**, Directeur des Systèmes d'Informations et de la Digitalisation du Ministère de l'Intérieur.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-520 du 13 avril 2022 et portant nomination de **Mme. RAMILISON Njarasoa**, Directeur de l'Immigration et Emigration du Ministère de l'Intérieur.

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-1096 du 27 juillet 2022 et portant nomination de **M. RAKOTONANDRASANA Hanitra Velonjara Tiaray**, Directeur d'Appui et de Coordination des Centres Immatriculateurs du Ministère de l'Intérieur.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-544 du 27 mai 2020 et portant nomination de **Mme. MANOEL Priscilla Maminiaina**, Directeur des Etudes et de Suivi des Projets et Partenariats du Ministère de l'Intérieur.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2023-174 du 22 février 2023 et portant nomination de **M. RABEMANANTENA Herschel Faguet**, Directeur d'Appui Technique, de la Logistique et du Patrimoine du Ministère de l'Intérieur.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-142 du 27 janvier 2022 et portant nomination de **Mme. BAZEZY Jeannie Cylliah**, Directeur de l'Administration du Territoire du Ministère de l'Intérieur.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2023-040 du 11 janvier 2023 et portant nomination de **Mme. NAKANY Emilie Baravavy**, Directeur de l'Inspection et de l'Audit de l'Administration du Territoire du Ministère de l'Intérieur.
- Adoption du décret portant nomination de **Mme. DAMY Vonisoa Nadège**, Directeur des Libertés Publiques et des Affaires Politiques du Ministère de l'Intérieur.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2023-086 du 01 février 2023 et portant nomination de **M. RASAMOELINA Andriariliva Doris**, Directeur des Affaires Administratives et Financières du Centre National de l'Etat Civil et de l'Identité du Ministère de l'Intérieur.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2017-036 du 11 janvier 2017 et portant nomination de **M. RAVELONARIVO Angelo Christian**, Préfet de Police de la Ville d'Antananarivo.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-543 du 27 mai 2020 et portant nomination de **Mme. RAMAROSON Veronirina**, Coordonnateur Général des Projets de l'Unité de Coordination Générale des Projets et Partenariats du Ministère de l'Intérieur.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-110 du 12 février 2020 et portant nomination du **Général de Division ELACK Olivier Andrikaja**, Directeur Général du Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes (BNGRC).
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-328 du 24 mars 2021 et portant nomination de **Mme. RAZAFIMANANTSOA Mirana Miarimanana**, Directeur Général Adjoint du Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes (BNGRC).
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-111 du 12 février 2020 et portant nomination du **Général de Brigade RAMANANTSOA Gabriel**, Directeur du Patrimoine et de l'Administration du Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes (BNGRC).
- Adoption du décret portant nomination de **M. TOKIFAHARANA Herimaharo Zo Randrianarivony**, Préfet de Mahajanga.

MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION ET DU COMMERCE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-561 du 20 avril 2022 et portant nomination de **M. RAZANAKOTO Andrianirina Isidore**, Directeur Général du Commerce auprès du Ministère de l'Industrialisation et du Commerce.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2023-299 du 22 mars 2023 et portant nomination de **M. LAHIFARA André Noëlson**, Directeur des Affaires Administratives et Financières du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1420 du 15 décembre 2021 et portant nomination de **M. LETSARA Rokiman**, Directeur du Parc Botanique et Zoologique de Tsimbazaza (PBZT) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
- Adoption du décret portant nomination de **Mme. RASOANAMBININA Violette Dorothee**, Directeur des Reformes et des Suivi-Evaluation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-1243 du 30 septembre 2020 et portant nomination de **M. TOANDRO Hery Zo**, Chef d'Unité de Contrôle et d'Audit auprès du Ministère de l'Education Nationale.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-1124 du 09 septembre 2020 et portant nomination de **Mme. RANJATOARIVELO Hitsy Mailala**, Directeur des Affaires Juridiques auprès du Ministère de l'Education Nationale.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Adoption du décret portant nomination de **M. SERO TASSOU Anjara Elysée Pierre**, Directeur des Affaires Juridique auprès du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-1364 du 21 octobre 2020 et portant nomination de **Mme. BIAZAMANDROARIVO Ny Ando**, Directeur du Centre National de Formation Professionnelle des Personnes en Situation d'Handicap auprès du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.
- Adoption du décret portant nomination de **Mme. RANAMPY Marie Florida**, Directeur de l'Orientation et de l'Insertion auprès du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.
- Adoption du abrogeant le décret n°2022-1058 du 13 juillet 2022 et portant nomination de **Mme. TSIKASIHY Fanjanirina**, Directeur de l'Apprentissage et de la Formation Qualifiante auprès du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-284 du 02 mars 2022 et portant nomination de **M. MANJARY Paulin Ramasy**, Directeur Régional de la Santé Publique de la Région Diana du Ministère de la Santé Publique.

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2023-655 du 08 juin 2023 et portant nomination de **Mme. NARIJAONA Elda**, Directeur de la Communication du Ministère de la Santé Publique.

MINISTERE DE LA POPULATION ET DES SOLIDARITES

- Adoption du décret portant nomination de **Mme. RABETALIANA Rova Harimboahangy**, Directeur Général de la Population du Ministère de la Population et des Solidarités.
- Adoption du décret portant nomination de **M. SOLOFONIRINA Herinjaka Landry**, Directeur de la Planification et du Suivi-Evaluation du Ministère de la Population et des Solidarités.
- Adoption du décret portant nomination de **M. ANDRIANJATOVO Lalaina**, Directeur de la Prévention des Risques Sociaux et Réponses aux Chocs du Ministère de la Population et des Solidarités.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2018-999 du 08 août 2018 portant nomination du Directeur de la Réinsertion Sociale du Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme.
- Adoption du décret portant nomination de **M. RIVOMANANA Tsarahita Ghisbert**, Directeur Général des Solidarités du Ministère de la Population et des Solidarités.
- Adoption du décret portant nomination de **Mme RAJERISON Miora Fanantenana**, Directeur de l'Adoption Malagasy du Ministère de la Population et des Solidarités.

MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-1375 du 28 septembre 2022 et portant nomination de **Mme. RASAMIJAONA Malalaniaina Noelisoa**, Directeur Général de l'Artisanat du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat.
- Adoption du décret abrogeant les décrets n°2022-1375 du 28 septembre 2022, n°2021-1358 du 01^{er} décembre 2021, n°2021-1063 du 06 octobre 2021, n°2021-1064 du 06 octobre 2021, n°2022-691 du 11 mai 2022, et n°2021-1065 du 06 octobre 2021 auprès du Ministère de l'Artisanat et des Métiers.
- Adoption du décret portant nomination de **M. RABETANY Andriatsilavo Helisoa Jakob**, Directeur de la Valorisation des Produits Artisanaux auprès du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat.

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE, DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1014 du 29 septembre 2021 et portant nomination de **M. RASOANAIVO Andry**, Secrétaire Général du Ministère du Développement Numérique, des Postes et des Télécommunications.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2023-374 du 05 avril 2023 et portant nomination de **M. RAJAONARISOA Tahiry**, Directeur Général des Opérations et de la Vulgarisations des Tics du Ministère du Développement Numérique, des Postes et des Télécommunications.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1192 du 27 octobre 2021 et portant nomination de **M. RAKOTOMAHARO Andry Hajaina Rabenja**, Directeur Général

du Développement Numérique au sein du Ministère du Développement Numérique, des Postes et des Télécommunications.

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1016 du 29 septembre 2021 et portant nomination de **Mme. FENO Armandine**, Directeur Administratif et Financier au sein du Ministère du Développement Numérique, des Postes et des Télécommunications.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1345 du 24 novembre 2021 et portant nomination de **Mme. RAMANITRINIZAKA Voahary Nandrianina**, Directeur des Ressources Humaines au sein du Ministère du Développement Numérique, des Postes et des Télécommunications.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1018 du 29 septembre 2021 et portant nomination de **Mme. ANDRIANAIVO Rojo Marià**, Directeur des Affaires Juridiques au sein du Ministère du Développement Numérique, des Postes et des Télécommunications.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1019 du 29 septembre 2021 et portant nomination de **M. RABENANDRASANA Thierry Arnolphe**, Directeur de la Logistique et du Patrimoine au sein du Ministère du Développement Numérique, des Postes et des Télécommunications.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2023-495 du 03 mai 2023 et portant nomination de **M. BOTOMANOVATSARA Fils**, Directeur des Infrastructures auprès du Ministère des Travaux Publics.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1333 du 24 novembre 2021 et portant nomination de **M. ANDRIANTAHINA Hajaniaina**, Directeur Régional des Travaux Publics dans la Région Ihorombe.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2023-435 du 19 avril 2023 et portant nomination de **Mme. SOLOFONIRINA Herizo**, Directeur des Analyses et Prospectives auprès du Ministère des Travaux Publics.

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-1586 du 14 août 2019 et portant nomination de **M. RANDRIANIRAINY Heriniaina Arsène**, Directeur de l'Institut National du Travail (INTra) auprès du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique.

MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE BLEUE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-935 du 15 septembre 2021 et portant nomination de **M. RAZAFIMANDIMBY Joseph Jean Chrysostophe**, Directeur Général de la Pêche et de l'Aquaculture auprès du Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue.

MINISTERE DES MINES

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2023-738 du 14 juin 2023 et portant nomination de **M. RAKOTOSON Diary Manjaka**, Directeur du Système d'Information du Ministère des Mines.

- Adoption du de décret abrogeant le décret n°2023-825 du 28 juin 2023 et portant nomination de **M. KOTOSON Andriambololona Seth**, Directeur des Affaires Juridiques du Ministère des Mines.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-421 du 20 mars 2019 et portant nomination de **M. RAZANAKOLONA Harivao Fenosoa**, Directeur de la Responsabilité Sociétale des Entreprises et de l'Environnement (DRSEE) du Ministère des Mines.

MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DE LA CULTURE

- Adoption du décret portant nomination de **M. RAKOTOJAONA Ramy**, Directeur du Partenariat et de la Coopération auprès de l'Office de la Radio et Télévision publique de Madagascar auprès du Ministère Communication et de la Culture.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-1259 du 06 juin 2019 et portant nomination de **M. RAVONJIARIVELO Tojolahaina**, Directeur Régional de la Communication et de la Culture dans la Région Vakinankaratra.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-1309 du 07 octobre 2020 et portant nomination de **M. RABARISON Herisoaniaina Van José Claude**, Directeur Régional de la Communication et de la Culture dans la Région Bongolava.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-1245 du 6 juin 2019 et portant nomination de **M. ANDRIANTSIALONINA Fetraharimanana**, Directeur Régional de la Communication et de la Culture dans la Région Alaotra Mangoro.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-1801 du 18 septembre 2019 et portant nomination de **M. ANDRIANJOHANY Arilandy Aivoniaina**, Directeur Régional de la Communication et de la Culture dans la Région Haute Matsiatra.
- Adoption du décret portant nomination **Mme. RABENARIVO Mamy**, Coordonnateur des Centres d'Incubation auprès du Ministère de la Communication et de la Culture.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-1249 du 6 juin 2019 et portant nomination de **M. JOE KAMAMY Mondestin**, Directeur Régional de la Communication et de la Culture dans la Région Anosy.

V- ABROGATION

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-445 du 30 mars 2022 portant nomination du Directeur des Systèmes d'Information auprès du Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-461 du 05 avril 2022 portant nomination du Directeur des Etudes et de l'Evaluation Environnementale auprès du Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-817 du 1^{er} juin 2022 portant nomination du Directeur de la Reforme et de la Modernisation Foncière auprès du Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2023-570 du 17 mars 2023 portant nomination du Directeur l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique auprès du Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers.

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2018-863 du 26 juillet 2018 portant nomination du Directeur des Concours Financiers de l'Etat auprès du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-0964 du 03 mai 2019 portant nomination du Directeur Régional de la Santé Publique de la Région Anosy du Ministère de la Santé Publique.

MINISTERE DE LA POPULATION ET DES SOLIDARITES

Adoption du décret abrogeant le décret n°2018-999 du 08 août 2018 portant nomination du Directeur de la Réinsertion Sociale du Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme.

MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

Adoption du décret abrogeant les décrets n°2022-1375 du 28 septembre 2022, n°2021-1358 du 01^{er} décembre 2021, n°2021-1063 du 06 octobre 2021, n°2021-1064 du 06 octobre 2021, n°2022-691 du 11 mai 2022, et n°2021-1065 du 06 octobre 2021 auprès du Ministère de l'Artisanat et des Métiers.

MINISTERE DES MINES

Adoption du décret abrogeant les décrets n°2019-422 du 20 mars 2019, n°2019-778 du 17 avril 2019, n°2022-1113 du 27 juillet 2022, n°2022-1114 du 27 juillet 2022, n°2022-1115 du 27 juillet 2022, n°2022-1296 du 7 septembre 2022 portant nomination des Directeurs du Ministère des Mines.

MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DE LA CULTURE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-2233 du 11 décembre 2019 portant nomination du Directeur du Basculement vers la Télévision Numérique Terrestre auprès du Ministère de la Communication et de la Culture.

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-1254 du 30 septembre 2020 portant nomination du Directeur des Etudes et Techniques (DET) au sein de la Coordination Générale des Projets du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Adoption du décret abrogeant les décrets n°2019-1207, n°2019-1208, n°2019-1210, n°2019-1211, n°2019-1212, n°2019-1213, n°2019-1216, n°2019-1221, n°2019-1222, n°2019-1223, n°2019-1225, n°2019-1227 du 06 juin 2019 ; n°2020-714 du 1^{er} juillet 2020 ; n°2020-768 du 16 juillet 2020 ; n°2022-681 du 11 mai 2022 ; n°2022-1368, n°2022-1369, n°2022-1370, n°2022-1371 du 28 septembre 2022 ; n°2023-042 du 11 janvier 2023 ; n°2023-1124, n°2023-1125, n°2023-1126 du 08 septembre 2023, portant nomination des Directeurs Régionaux au sein de la Coordination Générale des Projets du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-334 du 11 mars 2020 portant nomination du Directeur Administratif et Financier auprès du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

Antananrivo, 21 février 2024

***La Porte-Parole du Gouvernement,
Ministre de l'Enseignement technique et de la Formation Professionnelle***

La Direction de la Communication de la Présidence de la République